



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 13 mars 2018 à 8 h 30
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 8 h 31, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 32, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA18 12073

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mars 2018, à 8 h 30

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mars 2018, à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

CA18 12074

Autoriser une dépense totale de 5 036 587,86 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Excavations Super inc. » au montant de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou ainsi que les places Saint-Donat nord et sud - Appel d'offres public 2018-01-TR (8 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 5 036 587,86 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la reconstruction des infrastructures de l'avenue Saint-Donat, entre l'avenue Chénier et la limite de l'arrondissement d'Anjou et les places Saint-Donat Nord et Sud de l'arrondissement d'Anjou, comprenant toutes les dépenses incidentes.

D'octroyer à la compagnie « Les Excavations Super Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 21 février 2018, soit au prix total de 4 937 831,23 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2018-01-TR (8 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1187715001

CA18 12075

Autoriser une réaffectation de crédits au contrat 2016-12 adjudgé à « Les Excavations Payette Ltée » (CA16 12216) pour les travaux de réaménagement du dépôt à sel, dépense totale de 1 537 512,71 \$, taxes incluses

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une réaffectation de crédits, au contrat 2016-12 adjudgé à l'entrepreneur « Les Excavations Payette Ltée » (CA16 12216), pour les travaux de réaménagement du dépôt à sel, dépense totale de 1 537 512,71 \$, taxes incluses.

De répartir les coûts conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.01 1177715006

CA18 12076

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au 8485, rue Jules-Léger

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment industriel au 8485, rue Jules-Léger.

ADOPTÉE

30.02 1187715005

CA18 12077

Avis de motion et présentation - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-26), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et remisage de véhicules récréatifs, remorques et véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel

Le conseiller Andrée Hénault donne un avis de motion annonçant qu'à une séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-26), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et remisage de véhicules récréatifs, remorques et véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel.

40.01 1185947002

CA18 12078

Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-26), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et remisage de véhicules récréatifs, remorques et véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-26), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et remisage de véhicules récréatifs, remorques et véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel.

Que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le 3 avril 2018, à 18 h 30, dans la salle réservée aux séances du conseil d'arrondissement, située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.02 1185947002

CA18 12079

Nommer M. Mohamed Cherif Ferah à titre de directeur d'arrondissement de l'arrondissement d'Anjou, à compter du 12 avril 2018

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De nommer M. Mohamed Cherif Ferah à titre de directeur d'arrondissement, à compter du 12 avril 2018, le tout conformément à la politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉE

51.01 1180556006

Levée de la séance

La présente séance est levée à 8 h 40.

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
3 avril 2018.